F R 121810 A

Case
Fnc
25411

LETTRE
DE L'AUTEUR
DU
MODE FRANÇOIS,

Où eſt agitée la Queſtion des Aſſemblées Provinciales.

THE NEWBERRY LIBRARY

LETTRE
DE L'AUTEUR
DU
MODE FRANÇOIS,

Où eſt agitée la Queſtion des Aſſemblées Provinciales.

A Paris, le 29 Avril 1787.

Vous deſirez, Monſieur, que je réponde aux objections que vous avez entendu faire contre mon Diſcours ſur nos uſages ; & vous croyez qu'après avoir fait l'apologie de ma Nation, il eſt encore néceſſaire que je faſſe la mienne, & que je me juſtifie devant ſes détracteurs ? Si l'on veut y regarder, je me flatte qu'on trouvera ma réponſe dans mon Diſcours même : cependant, s'il faut quelques dé-

veloppemens de plus pour ſatisfaire d'honnêtes pareſſeux qui demandent de bonne-foi à être éclairés, je ſuis prêt à reprendre la plume, & à leur démontrer que les principes patriotiques que j'ai établis, abondent en preuves ſolides & en réſultats heureux ; qu'il n'y a qu'une prévention aveugle qui puiſſe nier.

On ſe plaint de ce que toutes mes deſcriptions ne portent que ſur des choſes communes, & ſur des faits connus de tout le monde. J'aime mieux, Monſieur, avoir tiré des choſes les plus communes des conſidérations intéreſſantes, que d'avoir pris, comme tant d'autres, un ſujet extraordinaire, pour le traiter d'une maniere commune. Quant à la grande notoriété de tout ce que j'ai rapporté & raſſemblé, je répondrai que les faits qui ſervent de matiere à l'Hiſtoire univerſelle étoient bien plus notoires, & que cependant perſonne ne s'eſt aviſé de trouver mauvais que Boſſuet les ait préſentés en un ſeul tableau, & les ait rapportés à

des

des principes communs. Ce que Boſſuet a fait pour l'Egliſe, je l'ai entrepris pour la Patrie. S'il n'y a point de parité dans les talens, il n'y a pas au moins de diſparité dans la grandeur de l'intention.

Vous me dites que pluſieurs Auteurs réunis s'occupent à donner au Public une deſcription de tous les offices de France, en dix volumes, ouvrage par ſouſcription, qui rentre dans le mien, & qui lui fera néceſſairement tort. Je réponds d'abord que la matiere de mon Diſcours n'eſt donc pas ſi commune & ſi mépriſable, puiſque des Juriſconſultes diſtingués, & un Littérateur eſtimable, ont cru devoir ſe réunir pour la traiter : mais j'ajoute que ces Ecrivains ne feront point de tort à mon ouvrage, & que mon ouvrage leur nuira encore moins. Nous aurons tout vu, tout expoſé, tout diviſé différemment. D'ailleurs, je ne préſente qu'un abrégé. Les abrégés font ſouvent deſirer les livres plus détaillés ; comme auſſi les livres détaillés font recourir aux abrégés.

On

On veut avoir de tout ; & rien ne ſe reſſemble. Ces Meſſieurs ont entrepris de décrire tous les offices ; & je ne parle que de ceux qui tiennent à l'eſſence de la conſtitution, & qui doivent toujours exiſter, ſoit ſous un nom, ſoit ſous un autre. Je ne ſuis même entré dans les détails, qu'autant qu'ils m'ont ſervi à développer quelque principe utile.

On m'accuſe de n'avoir pas dit toujours ce qu'on fait actuellement. Ma réponſe à cela eſt facile. C'eſt parce que tout ce que l'on fait actuellement n'eſt pas l'uſage général, n'eſt pas celui qui correſpond avec l'eſprit de la Nation, & toutes ſes autres relations. Je me ſuis chargé de dire, non ce que l'on fait momentanément contre la raiſon & contre le droit public, parce que tel Adminiſtrateur a tel ſyſtême ; mais j'ai entrepris d'expoſer ce que l'on a fait ci-devant avec raiſon, ce que le ſens national fait deſirer qu'on faſſe aujourd'hui, & ce qu'à coup ſûr on fera demain. Il y a plus ; ce que l'on doit

doit faire, j'ai dit affirmativement, en plus d'un lieu, qu'on le faiſoit ; parce que, nourri dans le travail de l'adminiſtration, je ſçais que l'on y tend, que l'enſemble des choſes demande qu'on le faſſe, qu'il eſt certain qu'on le fera inceſſamment ; & j'ai voulu par-là rendre complet un ouvrage que j'ai fait pour la poſtérité, autant que pour mes contemporains.

Je ſuis, dites-vous, entré dans des détails minutieux. Cela peut être. Mais cela ne m'amenoit-il pas, comme je l'ai dit, à quelque grande vérité ? Ces détails ne m'ont-ils pas ſouvent ſervi de paſſage à des réflexions importantes ? Ne m'étoient-ils pas néceſſaires pour completter mon ſujet ? Idoménée & Mentor, dans un écrit immortel, ne diſtribuent-ils pas les maiſons de Salente ? Les petits objets placés à propos ne délaſſent-ils pas l'attention qui ſe rebuteroit d'être trop longtems élevée aux grands ? Et d'ailleurs le Lecteur doit-il être fâché de rencontrer

l'homme

l'homme dans l'Ecrivain, & d'avoir quelque grace à lui faire. Pour moi, je me plaisois en écrivant à compter sur sa bonhomie.

Au reste, Monsieur, je plains ceux qui n'ont de goût qu'aux choses vagues & générales; je plains aussi les Ecrivains qui veulent contenter de pareils gens. A force de s'occuper des choses en gros, on ne découvre bientôt plus rien. Sans doute il ne faut pas mettre les poissons aux fenêtres; mais il faut décrire sensiblement les objets, & indiquer tout ce qui en forme l'ensemble. L'on ne boit, ni l'on ne mange dans toute la Henriade; le Poëte eût répondu que l'on sçait bien que les Héros ne vivent point sans manger. Mais le Lecteur veut suivre autant qu'il peut, ceux qu'on lui présente avec tant d'intérêt; il veut connoître leurs usages, ceux de leur tems; & après plus de deux mille ans, on entend encore avec plaisir dans l'Odyssée, la vieille Euriclée qui ferme

la porte de la chambre de Télémaque, & qui en laiſſe tomber le loquet.

On oſe me blâmer d'être royaliſte! Eſt-il, Monſieur, de bon François qui ne le ſoit? Il n'y a qu'une cabale inconſidérée, formée par tous les écrits ſéditieux qu'on répand depuis dix ans, qui puiſſe entreprendre de jetter du ridicule & de l'odieux ſur le Gouvernement royal. Il eſt bizarre que cette faction oſe ainſi ſe montrer au milieu d'un Royaume auſſi éclairé ſur ſes vrais intérêts. Mais quand on s'abuſe une fois ſur les principes, il n'eſt pas étonnant qu'on aille de chute en chute dans les conſéquences, & que l'excès de l'erreur amene enfin à l'excès de l'audace & de la fureur.

Oui, Monſieur, je penſe que la Monarchie abſolue & pure eſt le plus parfait & le plus excellent des Gouvernemens en général, qu'il eſt le plus parfait & le plus excellent pour nous en particulier, que tout ce qu'il y a eu en France d'honnêtes gens & de bons citoyens regarde l'unité & le maintien

de l'autorité, comme les garans de la tranquillité publique & de la prospérité de l'Etat; je pense que tout ce qui tend à mettre de la division dans l'exercice de l'autorité, tout ce qui tend à altérer la confiance que les François ont toujours eue dans leurs Rois, est contraire à notre bonheur & à notre gloire & ne peut nous avoir été suggéré que par les ennemis secrets qui se sont de tout tems glissés dans le sein même de cet Etat.

Et l'on ne peut point pour cela m'accuser justement de prêcher le despotisme; parce que là où il y a des formes à observer, il ne peut jamais y avoir de despotisme. Et quand je n'aurois fait que rappeller l'importance de notre loi fondamentale qui ordonne l'observation des formes; quand je n'aurois relevé que ce principe, dans un moment où l'on cherche à tout remettre dans la confusion, je croirois par-là seulement avoir infiniment mérité de la Patrie. Tant que les formes seront gardées, la liberté Françoise sera toujours

toujours ſauve, malgré la toute-puiſſance du Roi. C'eſt par leur obſervation ſeule que l'autorité du Monarque ſera toujours ſolide, & la liberté du Peuple toujours aſſurée.

Les anciens Egyptiens, les Macédoniens étoient certainement des Peuples libres & policés; & ces Peuples étoient gouvernés par des Rois. J'ai prouvé, Monſieur, que dans un Etat monarchique bien réglé, qu'en France il y a plus de liberté & de politeſſe que dans quelque République qu'on puiſſe citer. Mais en louant notre adminiſtration en elle-même, je n'ai pas prétendu que nous n'aurions pas quelquefois de mauvais Adminiſtrateurs, des momens de malheur, de foibleſſe & de confuſion. Alors il ne faut pas attribuer au régime les fautes des Régiſſeurs. Il faut ſçavoir attendre des momens plus heureux, ſe ſoumettre aux circonſtances fâcheuſes, & toujours ſentir qu'elles ſont moins critiques dans les Monarchies que dans les Républiques.

Dans les Républiques il y a un grand

vice à mon gré ; c'eſt la prévention du Peuple pour les gens en place. La haute idée que le Peuple a de lui, l'amene à en avoir toujours une grande de ceux qui le gouvernent. On ſçait cependant qu'il y a parmi les Adminiſtrateurs républicains beaucoup de ſots, tout comme ailleurs ; mais ce qu'il y a de malheureux, c'eſt que le reſpect qu'on s'accoutume à avoir pour eux rend toutes leurs ſottiſes ſérieuſes. Pour des riens, voilà des factions, des aſſaſſinats, des dévaſtations, des guerres civiles. Dans une Monarchie libre comme la nôtre, arrive-t-il en place des imbéciles ou des étourdis ? on ſe moque d'eux, on les croiſe, on les enveloppe dans leurs propres folies, & on leur fait à la fin quitter priſe. L'autorité auroit beau vouloir les ſoutenir, quiconque s'eſt fait mépriſer ne peut plus lui être bon à rien ; il faut qu'elle l'abandonne. Nous ſçavons eſtimer le mérite & la vertu, lorſqu'ils paroiſſent dans les places ; mais les plus grandes ne ſçauroient ſervir d'abri

à l'ineptie. Le bruit public retentit juſqu'au Monarque qui finit par voir comme ſon Peuple. Notre reſpect conſtant & indéfini eſt réſervé ſeulement pour la Majeſté Royale, gage ſacré de la tranquillité publique.

C'eſt mon attachement conſtant au principe de l'unité de l'autorité dans notre Monarque qui m'a fait condamner ſi hautement dans mon Diſcours l'établiſſement des Aſſemblées Provinciales. Et c'eſt, me dites-vous, une des choſes dont les gens que vous avez entendus, me ſçavent le plus mauvais gré. Je dois ici me juſtifier dans le fait, & développer davantage mes raiſons dans le droit.

Dans le fait je ſemblerois avoir quelque tort, puiſqu'un Miniſtre vient de propoſer ces établiſſemens avec l'approbation du Roi. J'obſerve d'abord que mon Diſcours a été compoſé en 1786; que l'impreſſion en a été achevée en Décembre de la même année; que cet ouvrage eſt reſté ſoit dans les glaces de la Hollande, ſoit dans les liens

liens de je ne ſais quelle intrigue, juſqu'en Février 1787, où il en a percé quelques exemplaires, & qu'en conſéquence je n'ai point à me reprocher d'avoir contrarié des projets qu'il m'étoit impoſſible de prévoir de ſi loin. J'ai encore à ajouter, quant au fait, que le Roi n'a juſqu'à préſent donné aux adminiſtrations provinciales qu'une apparence d'approbation, puiſqu'il a aſſemblé un Conſeil extraordinaire de cent quarante Perſonnes, pour leur en demander leur avis, & que cet avis reçu il reſte encore à ſçavoir ſi le Roi perſiſtera à l'adopter, & ſi les repréſentations ultérieures des Parlemens n'en dégoûteront pas Sa Majeſté, lors de l'enregiſtrement indiſpenſable de ces établiſſemens. Tous ces points étant encore indécis dans ce moment, laiſſent paroître la propoſition des adminiſtrations provinciales, comme une ſimple queſtion de droit public, qui peut être agitée par tout le monde. Ces vérités poſées appuyent d'autant plus ce que j'ai à ajouter à ma défenſe quant au droit.

Pour

Pour me juſtifier dans le droit, j'obſerve avant tout que, l'Abbé de Saint-Pierre a propoſé de donner en France toutes les places par ſcrutin ; que, lorſque M. d'Argenſon a propoſé d'établir des adminiſtrations provinciales, ces honnêtes citoyens auſſi aveugles que bien intentionnés, (& c'étoit aſſurément être aveugle au dernier point) ne propoſoient rien moins que de renverſer de fond en comble la conſtitution de l'Etat, de changer chez nous la Royauté en une ſorte de préſidence ariſtocratique, de ſubſituer l'abus des cabales, qui eſt éternel, aux abus de l'autorité, qui ne ſont que momentanés.

D'abord, le caractere François répugne aux formes républicaines. Le François n'eſt point naturellement publiciſte : il l'eſt par intention, lorſqu'il forme un projet conſtant de l'être, qu'il veut faire ſon état de ſervir ſa Patrie dans l'adminiſtration, comme lorſqu'il s'en fait un de la ſervir dans le militaire & dans la judicature ;

& alors il eſt meilleur publiciſte qu'un autre. Hors ce cas, les principes politiques des François ſe bornent à trois ou quatre points généraux : c'eſt l'amour du Roi, l'amour de la liberté, le deſir de la gloire & de la proſpérité publique, & ſur-tout le ſoin de contribuer au bien général, en ſoignant ſes affaires particulieres, & en faiſant proſpérer ſa propre maiſon. Il n'y a pas de François qui ne ſacrifie ſes biens & ſa vie à ſa Patrie dans une occaſion importante ; mais une attention habituelle à la choſe publique l'importune, à moins qu'il n'en faſſe ſon état. Peu diſpoſé à s'en mêler activement, il ſe contente d'y influer paſſivement par une opinion vivement ſoutenue, par la juſte approbation qu'il ſçait donner à tout ce qui lui eſt avantageux, par la noble réſiſtance qu'il apporte à tout ce qui lui nuit ou lui déplaît. Perſonne ne diſconviendra que tout pere de famille, de bon ſens, fuit chez nous la chaîne des affaires publiques, & laiſſe courir cette chance aux

aux intriguans, aux esprits inquiets & remuans, qui sont ordinairement incertains dans leurs propres affaires.

Il est si vrai que le pere de famille François craint les charges publiques momentanées, qu'il ne tient que du Peuple; qu'on a été obligé de mettre à vie les places municipales dans les petites villes, pour trouver des personnes sortables qui vouluſſent les remplir. Il est si vrai que c'est le goût des François, de tenir les offices de la seule autorité & d'en faire sa propre chose, que ceux qui, outre l'agrément du Roi, ont encore une finance qui les assure comme contrats, sont regardés comme plus solides, sont plus recherchés, sont plus estimés que ceux qui sont en simple commission. Il est si reconnu qu'il faut maintenir l'unité de l'autorité en France, qu'on a réglé, pour les grandes places qui sont d'une nature élective, de présenter plusieurs personnes au Roi, parmi celles qui sont élues, pour que le choix du Prince prime toujours & sanctionne celui des

citoyens. Cette néceſſité enfin eſt ſi reconnue, qu'après l'abolition du régime féodal, après que les Etats des trois ordres qui ſe tenoient dans les Provinces ont été changés en des compagnies de prud'hommes élus parmi le tiers-état, on a encore été obligé d'eriger en titre d'office ces compagnies qui conſervent aujourd'hui le nom d'Election.

Il n'y a donc que des gens antichés de principes étrangers, qui puiſſent avoir ſuggéré les aſſemblées provinciales, & les adminiſtrations électives, ſoit ariſtocratiques, ſoit démocratiques. Et les cris qu'on a faits contre la vénalité des offices partoient des mêmes idées. Le mot odieux de vénalité qu'on a employé pour exprimer la finance des offices, n'a ſervi qu'à donner le change au Public, ſous une forme qui lui convient dans un Etat monarchique, où la propriété eſt le plus ſacré des liens.

Certainement nous ne voudrions pas revenir aux tems de nos Etats généraux & de nos anciennes aſſemblées; & s'il étoit

en effet contraire à notre caractere & à notre conſtitution que les choſes fuſſent comme elles ſont; comment ſe fait-il que ce ſoit depuis qu'elles ſont ainſi, que nous ſommes arrivés à notre plus haut point de force, de gloire & de bonheur?

Si donc les Intendances ont des abus, elles conſervent au moins l'unité de l'autorité, & la poſſibilité de réformer ces abus d'un moment à l'autre. La France ſera-t-elle donc mieux gouvernée, lorſque l'adminiſtration ſe ſera miſe ſur les bras tous les intriguans des Provinces qu'elle ne pourra plus modérer, ni repouſſer, ſans mettre tout en combuſtion?

Vainement diroit-on que le Roi ne leur donnera que la portion d'autorité qu'il voudra, & qu'avec cinq cens mille hommes il ſera toujours maître d'en impoſer à ces aſſemblées; lorſque le Peuple eſt aſſemblé, remué & aveuglé par des brouillons, il ne regarde plus au droit, ni à la puiſſance. Et d'ailleurs on ne doit jamais mettre le Gouvernement dans le cas d'uſer

de sa force contre lui-même. Les plus légeres de ces secousses, quelle qu'en soit l'issue, sont toujours mises au rang des crimes & des malheurs publics.

Les Assemblées provinciales ne sont point en effet desirées par le gros de la nation. Ceux qui les attendent & qui les desirent, sont quelques ambitieux du second ordre, qui voyant trop de passages fermés à leurs menées, croyent trouver dans ce bouleversement général, des moyens de faire enfin un personnage. Ce sont quelques citoyens honnêtes, mais enivrés d'un livre spécieux sur l'Administration des Finances, dont ils n'ont point été à portée de connoître les bévues. Mais ce sont sur-tout les hanteurs de cafés & de clubs, qui vont prêchant ce système par-tout, uniquement parce qu'il tend à tout blâmer & à tout renverser, & qu'une apparence de bien public permet à toute fin de le soutenir. Leur effervescence étouffe bien pour un moment l'opinion publique, mais heureusement elle ne la forme

forme ; ni ne la dirige. Elle eſt plus bruyante qu'elle, mais elle n'eſt pas durable comme elle, & la prudence en triomphe à la fin. Certainement des aſſemblées de cafés, preſque toutes compoſées de gens qui ont des travers, qui ne pouvant être ſupportés dans des compagnies polies, ſont réduits à chercher de la ſociété dans ces aſiles publics, des clubs, inſtitution imitée d'une nation à demi-barbare, qui étant ſans communication avec elle-même, a beſoin de pareils rendez-vous pour y agiter ſes intérêts civils: tous ces conciliabules ne prévaudront jamais ſur les ſociétés vraiment nationales, que les devoirs civils forment dans les maiſons des citoyens: ſociétés où la préſence des femmes entretient la politeſſe, prévient les emportemens, épure les idées, & où ce ſexe délicat, que nous aimons tant à y voir dominer, ſemble ſe plaire à nous récompenſer de cette déférence, en n'accordant ſes ſuffrages qu'à la raiſon, au mérite & aux vertus.

Voilà, Monſieur, où l'on retrouvera la

voix

voix publique, & l'opinion de la nation parmi les citoyens distingués. Voilà où l'on trouvera tous les cœurs portés à l'unité de l'autorité du Roi, & ne desirant que le bon choix de ceux à qui il la confie. Parmi le bas peuple, ce sont les halles, ce sont les marchés qu'il faut savoir interroger; & l'on n'y trouvera à coup sûr que des gens qui diront au Gouvernement de faire ses affaires, & de leur laisser faire tranquillement les leurs.

On a imprimé qu'on avoit vu des habitans des campagnes *paître & disputer l'herbe aux troupeaux étonnés.* On devoit ajouter que c'est dans un pays d'assemblée publique, dans un pays d'Etats provinciaux, en Bourgogne enfin, que cette oppression est arrivée. Peuples à qui l'on promet des assemblées, souvenez-vous que du jour que vous en aurez, toute ligne sera interrompue entre vous & le Monarque, plus de réclamation contre vos oppresseurs, plus de ressources, plus de changement de régime; vos tyrans seront censés être de votre

votre choix, ſeront cenſés être vous-mêmes, & tous vos maux ſeront ſans remede.

Ajoutons que ſi les adminiſtrations provinciales prennent, les citoyens ſe dégoûteront bientôt des offices royaux. Content de faire un perſonnage politique dans ſa province, un propriétaire ſe déterminera difficilement à ſuivre les grades pénibles du ſervice, ou à embraſſer les fonctions laborieuſes de la judicature. Je ne parle point ici des places de l'adminiſtration royale, car elles ſeront déſormais odieuſes. Et il n'en ſera pas alors des aſſemblées provinciales comme des grades municipaux, qui ſont preſque ſans fonction, & qui ſe ſubordonnent naturellement à toutes les magiſtratures. Ces aſſemblées fixeront l'attention, parce qu'elles ſeront le foyer de tous les mouvemens, de tous les débats, de tous les projets. Il faudra donc alors que le peuple aie aſſez de prudence pour donner ſon intérêt & ſon attachement à un double objet; ou il arrivera que l'un de ces deux objets effacera néceſſairement l'autre de ſon eſprit.

C'étoit

C'étoit une choſe bien plus dangereuſe encore, que ces aſſemblées provinciales que l'on avoit propoſées ſous la préſidence du Clergé, & dont l'Evêque devoit avoir chez lui le Bureau intermédiaire. Combien ne faut-il pas être aveugle, pour ne pas voir le danger de donner aux Prêtres le reſſort de l'impôt, de leur mettre entre les mains un moyen auſſi fort de dominer & d'étendre leur puiſſance ! Pourquoi vouloir doubler les fonctions d'un ordre & laiſſer renforcer les unes par les autres ? Pourquoi vouloir donner aux Evêques, ce qu'on n'auroit pas donné aux Commandans ? On ne veut point ici critiquer, ni médire, mais après que la maturité des temps a briſé le glaive du fanatiſme dans la main des Prêtres, faudra-t-il leur livrer le principal mobile de l'Etat ? Ne ſait-on pas que ces Officiers ſédentaires, & à l'abri de tout riſque, ſont par-tout ſujets à vouloir réunir dans leurs mains toutes les puiſſances ? On a oſé dire que rien n'eſt plus fait pour les dégoûter de leur royaume

ſpirituel, que de les attacher ainſi au royaume temporel. On ne cherchera point à démêler ici le principe d'une idée auſſi bizarre ; mais il eſt viſible que loin de les dégoûter de leur royaume, c'eſt là un moyen certain de leur en donner deux.

Il faut encore ajouter à cela que les prêtres ne doivent être que paſſifs dans l'affaire de l'impôt ; parce qu'ils n'ont pas des propriétés comme propriétaires, mais comme officiers, & que leurs bénéfices ne ſont pas des revenus, mais des appointemens ; & en ſuppoſant que les aſſemblées provinciales paſſent, il eſt ſenſible qu'ils ne doivent être admis que pour raiſon de leur bien de famille.

Telles ſont, Monſieur, les raiſons qui m'ont fait jetter ſi loin les aſſemblées provinciales. Que ſi malgré toutes ces conſidérations, il eſt arrêté dans l'ordre de la deſtinée que ces établiſſemens auront lieu, je ne déſeſpérerai pas pour cela du ſort de la patrie ; & je penſe qu'elle trouvera bientôt dans elle-même des moyens de ſe relever

ver de cette faute. Dans leurs commencemens ces administrations seront moins nuisibles. Les nouveaux systêmes, comme les nouvelles religions, veulent toujours afficher du zele, de la pureté, de la soumission, & se tiennent sur leur garde pour déconcerter la critique. On pourra profiter de ce premier mouvement, & faire reprendre peu à peu aux choses les formes monarchiques, à mesure qu'on sentira naître les inconvéniens. Mais combien ne seroit-il pas plus heureux de renoncer & d'épargner cette convulsion à la chose publique!

Certainement les intentions paternelles du Roi qui sont de soulager la classe indigente des sujets, en rétablissant l'équilibre dans les taxes, & par suite dans les revenus & dans les dépenses de l'Etat; certainement ces intentions précieuses peuvent être remplies, sans recourir à aucune institution républicaine. Il y a des formes pour la justice, comment n'en a-t-on point encore su trouver pour l'impôt? Qu'on fasse disparoître l'arbitraire des taxes, qu'on établisse

bliſſe une meſure que le citoyen puiſſe réclamer, que le Monarque faſſe ſeulement pour le citoyen en particulier, ce qu'il conſent à faire pour le peuple raſſemblé ; qu'il l'appelle pour concourir à ſa propre taxe, en préſence de deux voiſins, devant un Magiſtrat commis pour faire le rôle. Chacun en particulier, en préſence de ſon Prince, ſeroit-il moins patriote que confondu dans une aſſemblée orageuſe ? Mais je m'apperçois que je fais un projet ; & je ne crois pas qu'il y ait en France de plus miſérable rôle à jouer, quand on n'a point de miſſion.

Mais le moment, dit-on, eſt preſſant. Nous voyons par-tout des maux ſans nombre, & nos allarmes vont juſqu'à l'étranger dépoſer de notre détreſſe. Tout eſt en déſordre, tout eſt en rumeur. On s'aſſemble, on diſpute, on s'échauffe ; jamais on ne vit dans l'Etat une pareille effervescence. Ce ne ſont cependant que les faux ſyſtêmes de deux Miniſtres qui ont cauſé ce bouleverſement. Tout deux ont trop parlé en

public, trop écrit, trop agité les esprits de la multitude. Ils se sont si fort complu dans ce qu'ils ont dit, qu'ils n'ont pu se méfier d'eux dans ce qu'ils ont fait. L'un a emprunté sans fin dans le moment où il falloit imposer; de sorte qu'il faut imposer aujourd'hui doublement pour le capital & pour les intérêts de la dette. L'autre a cru que la nation étoit aux abois, parce qu'il avoit eu l'art de se rendre tout difficile, en se faisant détester par ses principes & mépriser par sa légereté. Il a cru qu'il falloit tout changer, parce que tout lui étoit contraire. Il fuit avec son projet. L'Etat reste avec ses ressources. Nous devons trouver de quoi y rétablir la confiance & le calme dans les esprits.

D'abord les revenus ordinaires de l'Etat dont le Roi ne doit aucun compte, suffisent pour les dépenses du Gouvernement dont il ne doit non plus aucun compte, & nous aurions une guerre longue à soutenir, que le Prince trouveroit encore dans ces revenus de quoi y faire face. Notre mala-

die,

die, notre déficit ne proviennent que de la dépense extraordinaire des rentes : frais nécessaires des emprunts. Et il faut savoir sentir qu'il n'y a plus aujourd'hui d'autre moyen de guérir un mal dans lequel on s'est si indiscrétement précipité, que d'imposer un peu & de continuer d'emprunter. De continuer, dis-je d'emprunter pour payer les anciennes dettes, en observant d'en éteindre chaque année plus qu'on n'en contracte, & toujours ainsi jusqu'à leur entiere extinction. Il n'y a pas besoin pour appercevoir cette vérité, de longues délibérations, de grands calculs, de profonds examens. Que voyons-nous au reste dans tout cela, qui ne rassure ? Un Roi sage qui se fait une loi essentielle de maintenir les engagemens de la chose publique, une nation pleine de moyens & de bonne volonté, des Parlemens prêts à concourir à des arrangemens justes, approuvés par la voix publique, une armée bien entretenue & capable de garantir un Etat aussi tranquille en dedans, de toutes les insultes du dehors ;

qu'on

qu'on ajoute à cela un bon Miniſtre, ferme, prudent, éclairé, & toute aſſemblée extraordinaire paroîtra déſormais inutile; diſons tout, diſcordant avec l'ordre public & les opinions nationales.

Quoi donc ! confier le ſoin de la choſe publique à une aſſemblée inopinée, dans une monarchie où l'on n'eſt point en haleine ſur cette eſpece de devoir ! Quel étrange conſeil à donner à un Monarque naturellement confiant, & d'autant plus porté à s'y livrer qu'il y a vu plus de nobleſſe & d'abandonnement. Quel temps, quelle circonſtance a-t-on choiſi pour le porter à cette démarche extraordinaire; un temps où tous les eſprits ſont ivres de principes faux, répandus dans des livres pathétiques, que des ambitieux on fait ſemer; un temps où il y a de tous côtés des partis formés, & des intérêts contraires à la choſe publique, qui oſent ſe montrer à découvert; un temps qui paroît diſpoſer toutes choſes plutôt pour l'arrivée d'un Cromwel que pour l'exercice d'une autorité légitime? Eſt-ce donc

donc que dans des temps pareils il n'eſt pas reconnu que l'on doit plutôt concentrer les conſeils que les étendre.

Ah ! ſi un Roi de France veut connoître la voix publique, qu'il ne convoque point d'aſſemblée extraordinaire ; qu'il choiſiſſe pour conſeils des gens prudens, expérimentés, connus pour avoir déja géré les affaires publiques avec approbation, & qu'il écoute leurs avis. Si un Roi de France veut avoir un ſuffrage public, légal, qu'il convoque encore moins d'aſſemblée dont il nomme les membres ; qu'il convoque les Ducs & les Grands qui doivent ſiéger d'office au Parlement. En qualité de Souverain, il eſt inconteſtable que le Roi a le droit d'ouvrir & de fermer la bouche à ces aſſemblées, comme ſa ſageſſe le lui conſeille. Pourquoi ne tiendroit-il pas quelquefois des lits-de-juſtice conſultans, comme il en tient d'impératifs. C'eſt là où il pourroit connoître l'opinion publique. C'eſt là le foyer de toutes les formalités ; c'eſt là où ſont les vrais Notables du

Royaume.

Royaume. Les autres ne peuvent ni obliger le peuple, ni parler pour lui ; ils n'ont ni miſſion ni caractere politique; ils ne peuvent jamais former qu'une voix particuliere. Au reſte le peuple François n'a de repréſentans que lui-même & ſon Roi; c'eſt là un principe conſtant chez nous. Les Romains ſe qualifioient, *le Sénat & le Peuple Romain.* La ſeule qualification politique de notre nation, eſt *le Roi & le Peuple François.*

Cette matiere eſt intéreſſante, un cœur français eſt ému en la conſidérant. La tranquillité publique, ce vœu conſtant de tout citoyen qui aime ſa patrie, y eſt inſtamment liée, & l'on ne peut la quitter ſans l'épuiſer. Si donc un Roi de France veut avoir un ſuffrage public, véritable & perſonnel, qu'il aſſemble les Etats généraux du Royaume ; mais qu'il ne les aſſemble pas ſelon les anciennes formes, car il s'expoſeroit encore à n'avoir qu'une aſſemblée partiale & oppreſſive, qui ne ſeroit point la voix publique.

Je l'ai démontré dans mon diſcours ſur

nos

nos uſages. L'ancienne compoſition de nos Etats généraux étoit gotique ; elle ſeroit impraticable aujourd'hui, & le peuple ne la recevroit point par pluſieurs raiſons ; mais ſur-tout parce que le Clergé qui étoit autrefois tout formé du Tiers-Etat, donnoit à cet ordre ſa juſte prépondérance, & qu'aujourd'hui le Clergé & la Nobleſſe ne faiſant plus qu'un ordre, cela réduiroit à rien le ſuffrage du Tiers-Etat. Si donc le Roi croyoit devoir aſſembler les Etats généraux pour quelque grande circonſtance, il me ſemble que l'ordre des tems demanderoit que la Police en fût conçue ainſi.

1°. Que le Peuple François fût diviſé en trois ordres préſidés par le Roi.

2°. Que le premier ordre fût compoſé de tous les Magiſtrats ſupérieurs, ſoit miniſtériels, ſoit eccléſiaſtiques, ſoit judiciaires, ſoit militaires.

3°. Que le ſecond ordre fût compoſé de tous les propriétaires terriens payant à l'Etat juſqu'à une ſomme déterminée de ſubſides.

4o. Que le troiſieme ordre fût compoſé des citoyens domiciliés au-deſſus de quarante ans, payant à l'Etat juſqu'à une autre ſomme déterminée de ſubſides.

Cette compoſition ne renfermeroit-elle pas d'une maniere ſimple & juſte tous ceux qui ont droit de voter dans la choſe publique, & d'y faire prévaloir leur opinion? Et ces commices ne ſeroient-elles pas parfaites, en ajoutant à leur compoſition une police sûre pour recueillir les ſuffrages, & maintenir la tranquillité, & en ayant ſoin d'amener les queſtions à des points ſimples; de ſorte que le peuple, après avoir délibéré, n'eût qu'à les admettre ou à les rejetter?

Tels paroiſſent les changements préliminaires que les tems feroient deſirer dans les Etats généraux, ſi quelque grand événement forçoit contre toute apparence à les convoquer un jour. Mais juſqu'à ce qu'une pareille convocation ſoit jugée néceſſaire, il eſt certain que les Parlements ſont les ſeuls Conſeils nationaux & avoués. Leurs enregiſtrements ſont des formes

sûres, tranquilles, néceſſaires ; & il n'y aura jamais que d'impolitiques Adminiſtrateurs & des ennemis de l'autorité royale qui conſeilleront à nos Princes de les décliner. Après avoir conſidéré d'auſſi grands objets, je ſens combien il eſt déſavantageux de ramener l'attention ſur ſoi. Il faut cependant que j'acheve de répondre à nos critiques.

On me blâme de n'avoir pas mis mon nom à la tête de mon ouvrage, ſoit pour en être le garant, ſoit pour en recueillir la gloire. Je réponds que mon nom ne peut gueres ajouter à la force de mes preuves. *Si j'ai raiſon, qu'importe qui je ſois ?* Très-heureuſement inconnu dans le monde littéraire, je n'ai point de réputation qui puiſſe prévenir pour ni contre ce que j'ai pu dire : ainſi, il eſt indifférent pour le public de trouver mon nom ſur le frontiſpice de mon Diſcours. Ce n'eſt cependant pas que je craigne d'en être le garant. Quel que ſoit ſon mérite, mon intention y eſt par-tout

bonne ; & je m'applaudis de l'avoir fait. Je ſuis même content d'en être reconnu pour l'auteur ; mais dans les circonſtances j'ai cru qu'il étoit à propos de n'en point donner de preuve légale, & de me retrancher dans l'anonyme, ce dernier aſile du droit des gens en littérature.

J'ai craint, je l'avoue, les mépriſes d'un Gouvernement que j'ai vu pendant quelques inſtants trop ſujet à agir contre lui-même. J'ai voulu lui épargner le tort de me perſécuter, s'il étoit injuſte ; je n'ai pas voulu courir le riſque de ſes erreurs, s'il étoit prévenu. Car tout en indiſpoſant les eſprits outrés par les avantages que je donne dans mon Diſcours à la puiſſance royale, je pouvois auſſi trouver dans le Gouvernement d'autres eſprits outrés, capables de s'indiſpoſer de ce que je fais trop valoir les droits du peuple. Vainement, me diriez-vous avec J. J. Rouſſeau, qu'il y a des choſes qu'un honnête homme ne doit point prévoir ; je répondrai que Rouſſeau a raiſon pour ſon honnête

homme,

homme, pourvu qu'il ajoute ces mots : « Qui eſt un ſot » ; parce qu'un honnête homme intelligent voit la droiture & la raiſon où elles ſont, & ſçait prévoir la malice & l'ineptie où il eſt après tout très-poſſible qu'elles ſoient. J'eſpere qu'enfin le moment n'eſt pas loin qui raſſurera ſur de pareilles craintes.

A l'égard de la gloire, je crois qu'un honnête homme peut la deſirer, & c'eſt là volontiers le but d'un écrivain. Je crois bien que parmi le nombre infini de choſes importantes que j'ai développées, il en eſt qui pourroient me donner quelque gloire, & nombre d'écrivains en ont obtenu à moins ; mais je ne ſçaurois être trompé en n'en obtenant point ; car je n'ai eu pour unique but que de bien faire & d'être utile ; & je plaindrois bien ſincérement aujourd'hui tout écrivain grave qui auroit la ſoif de la gloire. Eſt-ce que les intrigues & les objets frivoles n'abſorbent pas toute l'attention ? Eſt-ce qu'un danſeur, qui eſt le dernier des talents,

ne recueille pas plus d'applaudiſſements aujourdhui, n'eſt pas plus fêté, plus accueilli, qu'un Ecrivain utile qui eſt le premier des mérites? Non, Monſieur, je ne me ſuis point abuſé; je n'ai rien fait pour obtenir de la gloire; je ne crois pas en mériter beaucoup; mais je n'en ai point, & à coup sûr je n'en recherche point.

Mais ſi je ſuis peu curieux de gloire, & peu touché de n'en point obtenir; je ſuis en récompenſe inſenſible aux critiques injuſtes, aux épigrammes, à la ſatyre & aux dériſions. Quelque ridicule qu'on veuille me donner, je ne le prendrai certainement point. Mon Diſcours ſeroit jugé mauvais d'un bout à l'autre: on me refuſeroit du mérite, & comme politique, & comme philoſophe, & comme écrivain, que je n'en aurois point honte du tout. N'ayant point de chance favorable à courir, ce n'eſt pas la peine que je m'embarraſſe dans les chances fâcheuſes. Mes intentions ſont droites: j'ai parlé au public avec le reſpect qui lui eſt dû. Je n'ai rien à me reprocher. On

On trouve au ſurplus que j'ai trop flatté nos Grands, jetté trop lo n la petite Nobleſſe, & que j'ai l'air en tout d'un homme payé par le Gouvernement.

J'ai dit de nos Grands ce qu'ils doivent être, ce qu'ils ont preſque toujours été, ce que la plupart d'entr'eux eſt encore, ce qu'ils ont fait pour être toujours nobles, généreux, impartiaux, polis, aimables, & ajoutant ſouvent à ces qualités le mérite & la vertu. J'ai dit cela, parce que je l'ai penſé & vu ainſi. Je déclare que je n'ai jamais reçu d'eux aucune marque d'amitié. Le peu de ceux à qui j'ai eu affaire directement, ne m'a même donné que des ſujets de m'en plaindre. Mais cela ne fait rien à la theſe générale. Je n'ai non plus obtenu, ni demandé les bontés de nos Princes; & l'hommage que je leur ai rendu n'a été en moi que la voix des citoyens.

Je n'ai point bleſſé la nobleſſe du ſecond ordre qui ſe conduit bien. J'ai blâmé celle qui ſe ligue & qui cabale,

celle

celle qui néglige de s'inſtruire, & de prendre des formes ſociales, celle qui veut que la naiſſance tienne lieu de mérite & d'honnêteté, tous ces petits Caligula de châteaux qui veulent paſſer pour des Fabricius, & à qui l'établiſſement des Intendants eſt ſi odieux. J'ai inſiſté ſur la néceſſité qu'il y a d'arrêter ces créations de Nobles qui, en donnant au Tiers-Etat une nobleſſe factice, lui ôtent ſa véritable nobleſſe & ſes moyens. J'ai dit que les ſeules places ſont les degrés qui doivent régler la ſubordination dans une Monarchie. Tout cela étoit, je crois, utile à rappeller dans un moment où de petites ligues croient avoir acquis aſſez de force pour tenter de nous faire reculer dans la Barbarie.

Que ſi j'euſſe pour le ton de mon Diſcours conſulté la voix de mon intérêt perſonnel, j'aurois plutôt fait des plaintes qu'une apologie. Depuis dix ans au ſervice du Roi, dans une partie importante de l'Adminiſtration, je n'y ai éprouvé que de l'injuſtice & des dégoûts. Et la publicité de

de mon Discours ne fera que me mettre plus en butte à la malice des intriguants à qui elle est en proie ; tandis que mon même travail & ma même conduite m'offroient au barreau une fortune assurée. Heureux si mon dévouement, si nuisible à ma famille, peut être utile à cette même Administration dont j'ai eu en vue de consacrer la sagesse, malgré les égarements de quelques Administrateurs !

Quant à mon style, je pourrois me dispenser de le défendre, cette partie de mon ouvrage paroissant ne tenir qu'à la vanité ; mais comme elle tient aussi à la raison, & que j'aurois en effet manqué au public, si avant d'entreprendre de lui parler, je ne m'étois pas senti à-peu-près sûr de m'exprimer d'une maniere supportable ; je vais mettre à cet égard tout mon orgueil à découvert. Je crois, Monsieur, que mon style est le style de la chose, & que ce seroit à tort qu'on y chercheroit des fautes. Je passe condamnation sur quelques négligences inévitables dans un Ouvrage aussi

plein. Je proteſte contre un nombre infini de fautes d'impreſſion, & pour le reſte, je crois avoir mérité quelques éloges. Avoir ſu ramener à la clarté & démontrer juſqu'à l'évidence, les vérités les plus abſtraites de la politique; avoir réuni dans une ſeule maſſe bien liée un nombre auſſi énorme de principes & de proportions; avoir préſenté la choſe publique entiere ſous un ſeul point de vue, non-ſeulement ſans confuſion, mais avec un ordre ſi ſimple & ſi naturel, que le développement ſeul en ſeroit récréatif, quand même il ne ſeroit pas infiniment inſtructif; tout cela me fera toujours accorder quelqu'eſtime parmi les bons eſprits. Je crois avoir rappellé au public la ſimplicité, le nombre & la pureté de la proſe françoiſe, dont on flétrit tous les jours la délicateſſe par des diatribes, des déclamations, des excès, des emportements d'autant plus froids qu'ils ſont moins naturels. Et même parmi nos plus beaux ouvrages, nous en voyons beaucoup pour fronder & pour détruire, très-peu pour édifier & pour établir.

établir. La critique a par elle-même de l'énergie & du piquant ; l'apologie eſt en elle-même indifférente & fade, ſur-tout lorſqu'un ſujet ſage force un écrivain à renoncer preſque par-tout aux phraſes d'appareil.

Croyez-vous, Monſieur, qu'il n'y a pas quelque force à avoir ſoutenu juſqu'au bout avec intérêt la gravité & la ſimplicité qu'exigeoit mon ſujet? & pourroit-on montrer beaucoup de modeles d'un pareil ouvrage ?

Voilà, Monſieur, ce que je ne crains point de dire à quiconque ne craint point d'être injuſte & déſobligeant. Au reſte, mon diſcours fraudant toutes les ſortes de folies, je n'ai pas prétendu qu'il ne ſeroit pas odieux à toutes les ſortes de fous ; & ce ſeroit à moi une folie encore plus grande que de m'en embarraſſer.

Quant aux perſonnes de bonne foi qui rejettent la plupart des principes contenus dans mon Diſcours, je ne leur dirai pas comme Monteſquieu : *Rejettez tout, ou admettez tout.* Je leur dirai avec Corneille

ſur

549

ſur les choſes qu'ils rejetteront : *Repaſſez-les deux fois au fond de votre cœur ;* après cela, ſi vous perſiſtez à les rejetter, n'enveloppez pas dans votre proſcription tant d'autres choſes utiles que j'ai le mérite de vous avoir fait remarquer. Ce qui a pu vous être profitable, eſt ce que j'ai véritablement voulu vous offrir ; le reſte eſt par-deſſus le marché : vous en ferez ce que vous voudrez. Si tout ce que j'ai décrit eſt bientôt renverſé, il n'en demeurera pas moins vrai que tel étoit l'état des choſes en 1786 ; & il y aura encore quelques bonnes gens qui ſeront bien aiſes de conſulter mon Diſcours comme un ancien Almanach de cette même année, qui ne laiſſera pas alors de faire époque.

J'ai l'honneur d'être, &c.